



Compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 18 juillet 2012.

1 – Décision modificative budgétaire n°1

Le projet de DM1 est présenté et commenté à l'assemblée.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1			
Exercice 2012			
INVESTISSEMENT			
article	libellé	dépenses	recettes
Opération n°40 - Unité d'ultrafiltration pour traitement lixiviats			
1318	Subvention Agence de l'Eau		166 217
Opération n°42 - Travaux de reprise de l'alvéole 1			
2312	Terrains, agencement et travaux	60 000	
1641	Emprunt		-40 000
Opération n°44 - Réhabilitation mise en conformité déchetteries			
1641	Emprunt		-51 217
024 - Produits des cessions d'immobilisations			
	Produits des cessions d'immobilisations		15 000
Opération n°43 - Achat d'un chargeur d'occasion			
21571	Matériel roulant	15 000	
Opération n°33 - Achat de matériel			
2188	Autre matériel	15 000	
total investissement		90 000	90 000

Adopté à la majorité (2 abstentions et 31 voix pour) des membres présents.

2 – Emprunt de 407 000 € pour les travaux de reprise de l'alvéole 1

Le Président présente à l'assemblée le plan de financement des travaux de reprise de l'alvéole 1.

TRAVAUX DE REPRISSE DE L'ALVEOLE 1 DU CASIER 5 PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES	Montant €HT	Montant €TTC
Publicité AAPC et avis attribution	2 000	2 000
Marché travaux	381 075	455 765
Avenant n°1 travaux	31 000	37 076
Protocole transactionnel travaux	76 869	91 935
Coordonnateur SPS	1 407	1 683
Contrôles extérieurs	22 450	26 850
Maîtrise d'œuvre avec avt1	34 025	40 694
TOTAL TTC	548 826	656 004

RECETTES	Montant €TTC
Autofinancement	150 000
Emprunt durée 8 ans	407 603
FCTVA (15%)	98 401
TOTAL TTC	656 004

Conformément au plan de financement présenté, il est nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant de 407 000 € sur une durée de 8 ans.

Quatre établissements bancaires ont été consultés : Caisse d'Epargne, Crédit Agricole, La Banque Postale et le Crédit Mutuel. Seuls les deux premiers nous ont fait une offre.

Après présentation des offres, le Président propose de retenir :

☞ Le crédit Agricole pour un prêt à faux fixe, durée 8 ans, échéance annuelle : montant du prêt 407 000 €, déblocage des fonds le 22/08/12, 1^{ère} échéance le 01/06/2013, taux fixe 4,80% (taux apparent 4,55%), 500 € de frais de dossier.

☞ *A l'unanimité des membres présents, le Bureau autorise le Président à signer ce contrat de prêt avec le Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes selon les conditions énoncées dans l'exposé.*

3 – Test d'ouverture des déchetteries de Les Vans, Ruoms et Vallon-Pont-d'Arc tous les samedis après-midi du mois d'août 2012

Le Président explique aux membres présents que la fréquentation de nos déchetteries est depuis plusieurs années en constante augmentation.

Il a été saisi par les élus de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche sur la nécessité d'élargir les horaires d'ouverture des déchetteries, notamment durant la saison estivale.

Une analyse des tonnages a été réalisée par les services du SICTOBA :

Tonnage total gravats compris	Tonnage total hors gravats	Déchetterie de	Classement gravats compris	Classement hors gravats
697.12	537.7	BEAULIEU	5	5
1 129.09	786.95	VALLON	2	2
752.72	752.72	JOYEUSE	-	4
1 087.35	781.03	RUOMS	3	3
1 213.87	921.93	LES VANS	1	1
788.34	510.48	BARJAC	4	6

Au vu du tableau présenté il apparaît que les 3 déchetteries recevant le tonnage le plus élevé sont dans l'ordre décroissant : Les Vans, Vallon-Pont-d'Arc et Ruoms.

Le Président rappelle que sur ces 3 sites le gardiennage est doublé à certaines périodes de l'année : 1 gardien supplémentaire tourne sur les 3 sites en fonction des besoins.

Sur la base de cette analyse, des simulations d'ouverture supplémentaire ont été réalisées : une demi-journée d'ouverture supplémentaire sur ces 3 déchetteries représente 181 € de dépenses de personnel.

Après discussion il est demandé au SICTOBA de faire un essai sur le mois d'août d'ouverture des déchetteries de Les Vans, Ruoms et Vallon-Pont-d'Arc le samedi après-midi dans la mesure où, compte tenu de la date de la demande, cette opération est techniquement réalisable.

Le Président informe l'assemblée que le présent point n'est pas inscrit à l'ordre du jour, il propose de le rajouter, ce qui est accepté par l'ensemble des délégués présents.

☞ A la majorité des membres présents (1 voix contre, 3 abstentions et 29 voix pour), l'assemblée décide de faire un essai sur le mois d'août d'ouverture des déchetteries de Les Vans, Ruoms et Vallon-Pont-d'Arc le samedi après-midi dans la mesure où, compte tenu de la date de la demande, cette opération est techniquement réalisable.

4 – Etat d'avancement des dossiers suivants

4.1 – Casier 5

Le Président explique à l'assemblée ce qui s'est passé depuis le dernier comité syndical :

- Travaux de reprise de l'alvéole 1 : le groupement d'entreprises LAURANS/ALPES GEOS nous avait sollicité pour un avenant de plus de 35%. Une bonne partie de ce montant ne nous semblait pas justifiée et des négociations ont été engagées. Elles ont aujourd'hui abouti et le Bureau a autorisé le Président à signer d'un protocole transactionnel avec l'entreprise LAURANS dont le montant s'élève à 76 869 €ht.

Le chantier des travaux de reprise de l'alvéole 1 (Tranche ferme) est aujourd'hui achevé, la Tranche conditionnelle (couverture provisoire de l'alvéole 3, quai de dépotage sur l'alvéole 1) est sur le point d'être signée.

Le Syndicat est donc en mesure d'assurer la continuité du traitement des ordures ménagères résiduelles sur l'ISDND de Grospièrres.

- Travaux de mise en place de l'unité d'ultrafiltration : le bilan final (test de 5 jours de traitement à la capacité maximale de 5 m3/h) est concluant puisque tous les objectifs de traitement fixés dans le cahier des charges ont été atteints. Toutes les réserves ont été levées, la réception définitive sera prononcée prochainement.

Une inauguration a eu lieu le 29 juin en fin de matinée : 80 personnes ont participé à la visite. Les partenaires financiers étaient présents (Simon Plenet, Vice-Président du Conseil Général de l'Ardèche ainsi que Michèle Lecocq et Philippe Richard de l'Agence de l'Eau) et ont pu juger de l'intérêt d'une telle installation, eu égard à la sensibilité du milieu récepteur.

- Pour ce qui concerne la recherche de responsabilités et l'engagement d'un recours auprès des bureaux d'études qui nous ont accompagnés, la rédaction de la requête introductive d'instance est achevée. Le cabinet ADAMAS l'a déposée au tribunal administratif.

4.2 – Opération de généralisation du compostage

Luc Parmentier, 2ème Vice-Président en charge du compostage présente l'état d'avancement de l'opération :

- Des distributions à l'échelle des bassins de vie auront lieu aux dates suivantes :
 - o Jeudi 23 août de 9h à 12h et de 17h à 20h à Saint Paul le Jeune (Place de la Gare)
 - o Jeudi 30 août de 9h à 12h et de 17h à 20h à Joyeuse (Place de la Grand Font)
 - o Jeudi 06 septembre de 17h à 20h à Labastide de Virac (Salle des fêtes)
 - o Mardi 25 septembre de 9h à 12h et de 17h à 20h à Vallon Pont d'Arc (Place de la Résistance - Mairie)
 - o Jeudi 04 octobre de 9h à 12h et de 17h à 20h à Barjac (Place de la Lisette – local du Comité des Fêtes)
 - o Vendredi 12 octobre de 8h à 12h à Ruoms (Place de la Petite Vitesse – Cabinet Médical)
- Deux vidéos ont été réalisées : l'une sur la distribution des composteurs individuels et l'autre sur l'installation du composteur. Ces vidéos seront consultables sur le site internet du SICTOBA.
- Deux nouvelles aires de compostage de quartier ont été inaugurées à Vagnas et Labastide de Virac.
- En 2012, 28 nouveaux gros producteurs ont mis en place le compostage. Actuellement, sur le territoire du SICTOBA, le compostage fonctionne sur 56 sites. Un suivi du compostage est réalisé auprès de tous les gros producteurs. Dans ce cadre toutes les matinées de notre stagiaire, Hélène Olejnik, sont réservées à cette tâche.

4.3 – Programme local de prévention

Luc Parmentier, 2ème Vice-Président en charge du compostage présente l'état d'avancement de l'opération :

- Action 9 : Promotion de l'eau du robinet :
 - o Le SICTOBA, le SIDOMSA, le SEBA et ODS ont signé la Charte de promotion de l'eau du robinet le 09 juillet 2012.
 - o Le Comité Syndical du SIAEP DU PAYS DES VANS, représenté par son Président, Monsieur Jean-Marie ROUX, a approuvé la Charte le jeudi 21 juin 2012.
 - o Le Conseil Municipal de Dompnac a délibéré contre la signature de la Charte.
 - o Les autres Mairies indépendantes n'ont pas encore donné suite à l'envoi de la Charte (un courriel a été envoyé le 25/05/2012).
 - o Les Mairies, qui auront signé la Charte, seront invitées après la saison estivale à récupérer leurs carafes lors d'un Comité Syndical ou d'une réunion organisée pour l'occasion

- Action 10 : Réemploi : Partenariat avec l'association Les Recycl'arts

Dans le cadre du partenariat entre le SICTOBA et Les Recycl'arts, l'association interviendra sur les déchetteries de Les Vans et Ruoms :

- o Déchetterie de Les Vans : jeudi 14 juin, jeudi 28 juin, jeudi 12 juillet, jeudi 9 août, jeudi 6 septembre, jeudi 20 septembre et jeudi 4 octobre.
- o Déchetterie de Ruoms : jeudi 26 juillet, jeudi 23 août et jeudi 18 octobre.

4.4 – Commission chargée d'étudier l'avenir du traitement de nos déchets ultimes

Le Président informe l'assemblée que la visite de la société AMENDOR (procédé AROM), organisée en partenariat avec le SIDOMSA, s'est déroulée les 20, 21 et 22 juin.

Le programme de visites était le suivant :

- visite des procédés CORIS (site de Mégnac) et AROM (site de Saint Jean d'Illac),
- visite de la cimenterie Calcia de Bussac utilisant comme source d'énergie le Combustible Solide de Récupération (CSR) issu du procédé CORIS,
- rencontre avec l'USTOM (Massugas) confiant ses encombrants à l'entreprise PENA. Echanges avec le syndicat et visite de la recyclerie.

Suite à ces visites, la Commission s'est réunie le 4 juillet pour faire le point sur ces visites.

Il a été décidé qu'une rencontre soit organisée avec le SIDOMSA à la rentrée.

4.5 – Site internet

Le site est quasiment achevé, la mise en ligne est envisagée courant septembre.

5 – Questions diverses

✓ **Problèmes rencontrés avec le gardien de la déchetterie de Vallon-Pont-d'Arc** : Hubert Coste (Délégué de la commune de Banne) souhaite savoir où en est la procédure disciplinaire lancée à l'encontre du gardien de la déchetterie de Vallon-Pont-d'Arc qui s'adonnait de manière régulière à des actions de récupération de matériaux ferreux pour son propre compte.

L'assemblée est informée de l'avis donné par le Conseil de discipline (exclusion temporaire de fonctions de 5 jours) qui ne semble pas adapté à la gravité des faits puisque le SICTOBA avait demandé la révocation.

Les élus consulteront notre avocat conseil pour décider des suites à donner à cette affaire.

✓ **Plate-forme d'accueil des déchets verts jouxtant la déchetterie de Vallon-Pont-d'Arc** : Jean Coromina (Délégué de la commune de Vallon-Pont-d'Arc) informe l'assemblée que le site de dépôt des déchets verts jouxtant la déchetterie est saturé car la distillerie ne peut pas intégrer dans son procédé de compostage tout le broyat produit. Il craint qu'un incendie se déclare sur le site.

Après discussion, plusieurs possibilités sont évoquées :

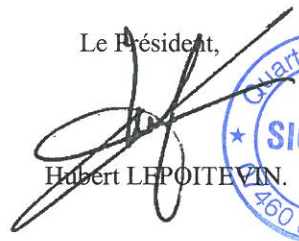
- modifier le règlement de la déchetterie de Vallon-Pont-d'Arc en interdisant l'accès aux déchets verts pour les professionnels, ce qui limiterait de manière significative les apports,
- fermer de manière provisoire le site de dépôt eu égard au risque d'incendie.

Le SICTOBA prendra rapidement contact avec la distillerie pour savoir s'ils peuvent prendre le broyat présent et étudiera la possibilité de faire évacuer le broyat.

Dans tous les cas, les élus de la commune et de la communauté de communes seront informés des dispositions prises pour régler ce problème.

✓ **Prochaine réunion du Comité Syndical** :

📅 Date non fixée.

Le Président,

Hubert LEPOITEVIN.

